

Enfant et éthique

Marc Maximin

Nous avons reçu un document définissant une association loi 1901 « Enfant & éthique » qui a été créée en lien avec « Plaidoyer-Victimes » (Montréal, 1984) pour défendre les droits de l'enfant⁽¹⁾. Certains d'entre vous nous ont fait part de leurs inquiétudes du fait de certains énoncés qui peuvent présenter des interprétations dangereuses.

La protection de l'enfant est un sujet fondamental qui nous concerne directement dans notre pratique et dont l'importance et les enjeux actuels attirent toute notre attention et notre vigilance.

Ce texte pose principalement un objectif « d'harmonisation » voire de réajustement des textes de loi concernant « l'intérêt supérieur de l'enfant » et qui, au vu de certaines élaborations qu'il énonce, nous impose des remarques si ce n'est une prudence voire un désaccord.

1/ Sa référence à l'éthique s'articule avec une approche prioritaire de propositions sur le plan de la judiciarisation pour la protection de l'enfance mais aussi la recherche de critères pour défendre et protéger l'enfant.

La notion d'éthique présente sous la forme traditionnelle de valeurs et d'idéaux humanistes se retrouve là limitée à une quête de vérité, un savoir cautionnant une recherche-action et cela vient fausser le débat.

L'éthique qui détermine un certain nombre de jugements sur l'acte n'est pas seulement un système de règles qui évalue des conduites même si c'est soutenu par un discours rempli de bonnes intentions.

2/ Ce texte centré sur l'enfant vient rappeler que l'approche culturelle dominée par une certaine idéalisation des parents, avec cette notion du maintien du lien familial à tout prix, peut être dangereuse dans certaines situations très difficiles.

Nous serions effectivement à côté du sujet si nous ne parlions pas de ce fonctionnement qui souvent protège plus l'idée de famille que l'intérêt voire la survie de certains enfants en danger.

Mais vouloir généraliser et légaliser un système de valeurs pour donner une traduction et une réponse à ce dysfonctionnement inadmissible, ne peut que camoufler les enjeux d'une réflexion éthique qui là aurait pu prendre tout son sens.

L'absence de débat fondamental sur les contradictions, les paradoxes et plus généralement l'action de ce secteur de la protection de l'enfance, avec les professionnels concernés, peut entraîner des généralisations abusives mais surtout permettre à certains qui ne sont pas dans des enjeux de soins de se réapproprier ces mesures à d'autres fins.

3/ Les mots « recherche », « évaluation », « études longitudinales », « critères » et « experts » reviennent régulièrement dans ce texte et même si ils sont dans l'air du temps de tout écrit qui se veut une caution scientifique, ils sont à manier dans le contexte actuel avec la plus grande prudence.

L'évaluation était une « vertu » naturelle liée à la déontologie et à l'éthique dans le sens d'une responsabilité et de la nécessité de rendre des comptes.

C'est devenu actuellement un impératif comptable, un postulat, une démarche qui ne dépend plus des professionnels et qui est devenu un outil de maîtrise, de mise aux normes n'appelant pas de critiques.

Evaluer, extraire de la valeur se résume à une valeur à dominante économique qui tend plus du côté de la diminution, de la fermeture sur le plan matériel mais aussi au niveau de l'élaboration du fait de la réduction qu'elle impose.

Ce document veut se référer à des valeurs, mais cela ne suffit pas à leur donner consistance et comme pour tout discours tout dépend de qui le tient, pour quel usage et avec quelles évaluations.

Un document qui se réfère à un idéal en prônant des actes ne peut trouver aucun discours qui sera garant de ces actes.

Ce qui dans certaines circonstances peut faire effet de vérité, prendre valeur de résistance, peut d'un autre côté asservir et déformer.

A prétendre savoir et vouloir le bien de l'enfant, c'est aussi le tenir à merci sans garantie face aux pernicieuses perversions des discours qui sont toujours sous le sceau du bien-être et du progrès...

A vouloir trop protéger ne met t-on pas en danger ?

Cette réflexion prend d'autant plus de sens qu'elle s'inscrit dans un contexte d'évaluations, d'experts en tout genre, ne sachant plus qu'évaluer, qui propose des rapports de préventions dangereux totalement en symbiose avec la dominante sécuritaire ambiante.

Tout cela sous le couvert d'un pseudo scientisme qui atteste de sa capacité à modifier les discours en fonction des demandes.

On risque en laissant ce document tel quel de retrouver des « prédateurs » à tous les coins de rue...

Le sujet est trop important pour ne pas s'arrêter sur la valeur des mots et les risques qui en découlent.

À trop vouloir généraliser des situations inacceptables ne risque t-on pas des dérives dangereuses ?

Ne pas prendre en compte le contexte actuel de risque zéro et de priorité sécuritaire n'allons nous pas apporter des cautions à des discours nocifs ?

Pour toutes ces raisons, nous ne pouvons pas soutenir la diffusion de ce document qui laisse de par sa généralisation des concepts, ses références évaluatives et expertales confuses, la porte ouverte à des interprétations nocives et dangereuses.

Il est urgent que ce sujet soit travaillé, élaboré avec tous les professionnels concernés pour arrêter des situations de violences extrêmes et surtout la non prise en compte des maltraitements psychiques graves.

Marc Maximin

(1) « Enfant et éthique », 60, rue de Domrémy, 75013 Paris.